

Liste des branches de promotion (nombre = 11) :

Allemand	Physique
Anglais	Informatique appliquée
Français CA ou CB	Luxembourgeois / Education à la citoyenneté
Mathématiques	Education physique et sportive
Biologie	Option
Chimie	

Branche fondamentale : **Mathématiques**

(une branche fondamentale ne peut pas être compensée)

La branche **Vie, société et religions** compte pour la moyenne générale (= **MG**) mais pas pour la promotion.

Promotion :

	MG < 36	MG = 36 ou 37	MG ≥ 38
toutes les notes annuelles ≥ 30	classe réussie	classe réussie	classe réussie
1 note annuelle insuffisante ≥ 20	1 ajournement	1 compensation classe réussie	1 compensation classe réussie
2 notes annuelles insuffisantes ≥ 20	2 ajournements	1 compensation 1 ajournement *	2 compensations classe réussie
3 notes annuelles insuffisantes ≥ 20	3 ajournements	1 compensation 2 ajournements *	2 compensations 1 ajournement *
1 note insuffisante dans branche fondamentale	1 ajournement	1 ajournement	1 ajournement
note annuelle < 20	ajournement	ajournement	ajournement
4 notes annuelles ou plus < 30 **	échec	échec	échec

* Le conseil de classe décide quelle branche sera compensée et quelle branche donnera lieu à un ajournement.

** L'élève échoue si le nombre de ses notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total des branches de promotion.

Après le 1^{er} semestre

Mesures de remédiation :

Des mesures de remédiation peuvent être recommandées par le conseil de classe pour l'élève ayant une note semestrielle < 30 :

- un suivi différencié
- une étude S.O.S.
- des travaux de mise à niveau



En cas de compensation :

Le conseil de classe peut imposer un **travail de révision** avec éventuellement une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1^{er} semestre de l'année suivante.

En cas d'ajournement :

Une note insuffisante dans une branche fondamentale et/ou une note annuelle < 20 donne toujours lieu à un **travail de vacances**.

Pour les autres branches le conseil de classe décide pour chaque élève si l'ajournement est un **travail de vacances** ou un **travail de révision**.

- Le **travail de vacances** se solde par une épreuve en septembre et une décision de promotion. (Le dossier TV compte pour un quart, l'épreuve pour trois quarts)
- Le **travail de révision** peut se solder par une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1^{er} semestre de l'année suivante.

En cas d'échec :

L'élève peut choisir

- entre le **redoublement** et
- l'**orientation** vers une voie pédagogique adaptée.

En cas de redoublement : Français cours avancé ou cours de base sur décision du CC.

Le redoublement est toujours accompagné d'une **mesure de remédiation** (= un suivi différencié).

Français en 3^e :

Une **note annuelle insuffisante dans FRANC-CA** ne compte pas pour la promotion, uniquement pour la MG.

CA - note annuelle ≥ 30	cours avancé en 3 ^e
CA - note annuelle < 30 *	cours de base en 3 ^e
CA - note annuelle entre 26 et 29 *	décision du conseil de classe
CA - note annuelle < 20 *	cours de base en 3 ^e avec mesure d'appui

CB - note annuelle ≥ 40	cours avancé en 3 ^e
CB - note annuelle entre 36 et 39 *	décision du conseil de classe
CB - note annuelle < 36 *	cours de base en 3 ^e
CB - note annuelle entre 20 et 29 *	compte pour la promotion : - compensation si MG ≥ 36 - ajournement si MG < 36 ; si réussite : cours de base en 3 ^e
CB - note annuelle < 20	compte pour la promotion et donne lieu à un ajournement ; si réussite : cours de base en 3 ^e

* l'élève peut être inscrit au cours avancé en 3^e après la réussite d'une **épreuve complémentaire**

Remarque : admission en **2G-SI** (formation de l'infirmier), avec **FRANC-CA** ou **FRANC-CB** ≥ 40